

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 27 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-trois-janvier mil vingt-trois s'est réuni à vingt heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Bellevigny sous la présidence de Madame Nicole DURAND-GAUVRIT, Première Adjointe

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
BRIAUD Philippe	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
PLISSON Régis	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc		X		PLISSON Régis Présent à partir de la question 5
FLEURY Félix	X			
ROTUREAU Jacky	X			
PAVAGEAU Didier	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
COCAULT Gaëlle		X		MALGARINI Gwenaëlle
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
GOBIN Sonia	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
DUBOIS Florent	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VILLETTE Anne-Sophie	X			
BATY Annabelle	X			
ROUBY Guillaume		X		GIRARDEAU Jérôme
DORGE Anne	X			
LEGOTH Mylène	X			

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Anne DORGE

Assistée de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Membres élus	33
Présents	29
Pouvoirs	3
Quorum	17

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Nicole DURAND-GAUVRIT qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès- verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions, Mesdames et Messieurs :

1. BRIAUD Philippe
2. DURAND-GAUVRIT Nicole
3. ROTUREAU Jacky
4. VILMUS Marie-Dominique
5. FLEURY Félix
6. PLISSONNEAU Sophie
7. LARDIÈRE Jean-Luc
8. GALLIEN Anne-Jo
9. ALLAIN Michel
10. MALGARINI Gwenaëlle
11. SIMON Patrick
12. CHOUTEAU Annie
13. PLISSON Régis
14. GOUAS Corinne
15. MARTIN Jacky
16. COCAULT Gaëlle
17. MIMÉAU Nicolas
18. TENET Christiane
19. PAVAGEAU Didier
20. LEGOTH Mylène
21. ROUBY Guillaume
22. BROSSEAU Lydie
23. BARRAUD Raynald
24. BATY Annabelle
25. MOUSSELEKY Denis
26. DORGE Anne
27. BONNET Sébastien
28. GOBIN Sonia
29. GIRARDEAU Jérôme
30. VILETTE Anne-Sophie
31. CACHO-SANCHEZ Jorge
32. VRIGNAUD Nadège
33. DUBOIS Florent

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Anne DORGE

Le Conseil se tient ensuite sous la présidence de M. Régis PLISSON (le Conseiller le plus âgé de la nouvelle assemblée).

Le président a dénombré 29 (vingt-neuf) Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 était remplie.

1- ÉLECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément à ces dispositions légales.

Fait acte de candidature :

→ M. Philippe BRIAUD

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

✓	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	32
✓	À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral	:	0
✓	Reste pour le nombre des suffrages exprimé	:	32
✓	Majorité absolue	:	17

☞ A obtenu :

✓	M. Philippe BRIAUD	:	32
---	--------------------	---	----

Monsieur Philippe BRIAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

Discours du maire nouvellement élu

2- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

DÉLIBÉRATION 01

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de BELLEVIGNY étant de 33 ; le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 10.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 8 postes d'Adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,(par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions)

→ Décide de créer 8 postes d'adjoints au maire.

→ Charge Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 8 Adjoints au Maire.

3- ÉLECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. Philippe BRIAUD élu maire, à l'élection des adjoints, qui s'est déroulée au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Un liste de candidats a été présentée :

→ Liste Nicole DURAND-GAUVRIT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

✓	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	32
✓	À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral	:	0
✓	Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	32
✓	Majorité absolue	:	17

➡ A obtenu :

✓	Liste Nicole DURAND-GAUVRIT	:	32
---	-----------------------------	---	----

La liste "Nicole DURAND-GAUVRIT" ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats qui la composent sont proclamés adjoints au maire, dans l'ordre suivant :

→	Mme Nicole DURAND-GAUVRIT	Première Adjointe
→	M. Régis PLISSON	Deuxième Adjoint
→	Mme Anne-Jo GALLIEN	Troisième Adjoint
→	M. Michel ALLAIN	Quatrième Adjoint
→	Mme Marie-Dominique VILMUS	Cinquième Adjoint
→	M. Patrick SIMON	Sixième Adjoint
→	Mme Sophie PLISSONNEAU	Septième Adjoint
→	M. Jean-Luc LARDIÈRE	Huitième Adjoint

Ces adjoints ont été immédiatement installés, et Monsieur le Maire a annoncé au Conseil l'objet de la délégation qui sera confiée à chacun d'eux par arrêté municipal.

4- ÉLECTION DES MAIRES DÉLÉGUÉS

Conformément à la réglementation en vigueur pour les communes nouvelles, il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. Philippe BRIAUD élu maire, à l'élection des maires délégués.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE BELLEVILLE SUR VIE

Fait acte de candidature :

→ M. Félix FLEURY

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

✓	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	32
✓	À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral	:	1
✓	Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	31
✓	Majorité absolue	:	16

➡ A obtenu :

✓	M. Félix FLEURY	:	31
---	-----------------	---	----

Monsieur Félix FLEURY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire délégué de Commune de Belleville sur Vie et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE SALIGNY

Fait acte de candidature :

→ M. Jacky ROTUREAU

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	32
✓ À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral	:	0
✓ Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	32
✓ Majorité absolue	:	17

➡ A obtenu :

✓ M. Jacky ROTUREAU	:	32
---------------------	---	----

Monsieur Jacky ROTUREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire délégué de Commune de Saligny et a été immédiatement installé.

5- FIXATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les Adjoint puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des Adjoint est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre Adjoint élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'Adjoint, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

1. Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2. Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3. Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Fonction	Qualité M. ou Mme	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrage obtenus par candidat ou liste
Maire	M.	BRIAUD Philippe	10/08/1962	22/01/2023	1 007
Première Adjointe	Mme	DURAND-GAUVRIT Nicole	07/07/1961	22/01/2023	1 007
Deuxième Adjoint	M.	PLISSON Régis	13/10/1946	22/01/2023	1 007
Troisième Adjointe	Mme	GALLIEN Anne-Jo	09/05/1969	22/01/2023	1 007
Quatrième Adjoint	M.	ALLAIN Michel	27/06/1959	22/01/2023	1 007
Cinquième Adjointe	Mme	VILMUS Marie-Dominique	25/05/1958	22/01/2023	1 007
Sixième Adjoint	M.	SIMON Patrick	03/07/1970	22/01/2023	1 007
Septième Adjointe	Mme	PLISSONNEAU Sophie	21/04/1966	22/01/2023	1 007
Huitième Adjoint	M.	LARDIÈRE Jean-Luc	25/04/1958	22/01/2023	1 007

Fonction	Qualité M. ou Mme	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrage obtenus par candidat ou liste
Maire délégué de Belleville sur Vie	M.	FLEURY Félix	25/04/1952	22/01/2023	1 007
Maire délégué de Saligny	M.	ROTUREAU Jacky	06/04/1958	22/01/2023	1 007
Conseiller Municipal	M.	PAVAGEAU Didier	02/03/1956	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	MALGARINI Gwenaëlle	05/05/1959	22/01/2023	1 007
Conseiller Municipal	M.	MARTIN Jacky	28/06/1959	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	TENET Christiane	23/04/1960	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	COCAULT Gaëlle	11/02/1965	22/01/2023	1 007
Conseiller Municipal	M	MIMEAU Nicolas	08/09/1965	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	CHOUTEAU Annie	20/10/1966	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	GOBIN Sonia	21/08/1970	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	GOUAS Corinne	07/05/1971	22/01/2023	1 007
Conseiller Municipal	M.	BONNET Sébastien	20/08/1971	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	BROSSEAU Lydie	09/05/1972	22/01/2023	1 007
Conseiller Municipal	M.	BARRAUD Raynald	01/11/1972	22/01/2023	1 007
Conseiller Municipal	M.	GIRARDEAU Jérôme	15/03/1973	22/01/2023	1 007
Conseiller Municipal	M.	MOUSSELEKY Denis	12/02/1974	22/01/2023	1 007
Conseiller Municipal	M.	DUBOIS Florent	24/08/1974	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	VRIGNAUD Nadège	09/04/1975	22/01/2023	1 007
Conseiller Municipal	M.	CACHO SANGEZ Jorge	06/04/1976	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	VILLETTE Anne-Sophie	21/12/1978	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	BATY Annabelle	06/12/1979	22/01/2023	1 007
Conseiller Municipal	M.	ROUBY Guillaume	23/02/1982	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	DORGE Anne	23/10/1987	22/01/2023	1 007
Conseillère Municipale	Mme	LEGOTH Mylène	23/08/1991	22/01/2023	1 007

6- INDEMNITÉS DES ÉLUS

DÉLIBÉRATION 02

Monsieur le Maire propose de fixer le taux des indemnités de fonctions des élus conformément au Code Général des Collectivités dont il rappelle les textes.

La loi prévoit une enveloppe maximum calculée sur le montant octroyables aux Maires et Adjoints.

- Maire : Taux maximum : 55 % de l'indice brut terminal
- Adjoints : Taux maximum : 22 % de l'indice brut terminal

Soit les enveloppes maximum suivantes :

- Indice brut terminal 2022 : 4 025,53 €

Plafond : Maire : 55 % 2 214,04 €

 Adjoint : 22 % 885,62 €

Plafond : 55 % + (8 x 22 %) = 231 %

 231 % de 4 025,53 € = 9 298,97 €

PROPOSITION

→ Maire :

 ✓ 39,0 % de l'indice brut terminal Soit 1 569,96 €/mois

→ Maires délégués :

 ✓ 16,0 % de l'indice brut terminal Soit 644,08 €/mois

→ Adjoints :

 ✓ 14,0 % de l'indice brut terminal Soit 563,57 €/mois

→ Conseiller(s) délégué(s) fonction générale :

 ✓ 7,0 % de l'indice brut terminal Soit 281,79 €/mois

→ Conseiller(s) délégué(s) fonction spécifique :

 ✓ 3,5 % de l'indice brut terminal Soit 140,89 €/mois

→ Conseiller(s) délégué(s) fonction particulière :

 ✓ 1,5 % de l'indice brut terminal Soit 60,38 €/mois

Pour les Conseillers Municipaux délégués, les titulaires de délégation seront désignés par arrêté du Maire après la mise en place des commissions.

Considérant que la proposition ne dépasse pas l'enveloppe prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le projet présenté.

Les indemnités sont allouées à la date de la présente délibération ; elles seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payée mensuellement.

7- VOTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DÉLIBÉRATION 03

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de BELLEVIGNY.

Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur.

Le dit-règlement est annexé à la délibération.

8- ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des membres du CCAS. Il a rappelé que, lorsque l'élection des membres du CCAS se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du CGCT).

Il est procédé à la composition du bureau de vote. Le Conseil a choisi :

pour Président M. Régis PLISSON

Pour Secrétaire Mme Anne DORGE

Pour assesseurs Mme Lydie BROSSEAU
M. Florent DUBOIS

Le président a dénombré 30 (trente) Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 était remplie.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAUD, Maire, à l'élection des membres du CCAS.

Une liste de candidats a été présentée (1) :

→ Liste Anne-Jo GALLIEN

Le dépouillement du premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	32
✓ À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral	:	0
✓ Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	32
✓ Majorité absolue	:	17

➔ A obtenu :

✓ Liste Anne-Jo GALLIEN	:	32
-------------------------	---	----

Proclamation des résultats de l'élection d'un membre du CCAS

La liste "Anne-Jo GALLIEN" ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats qui la composent sont proclamés membres du CCAS :

→ Anne-Jo GALLIEN	Vice-Présidente
→ Sophie PLISSONNEAU	Membre
→ Christiane TENET	Membre
→ Raynald BARRAUD	Membre
→ Jérôme GIRARDEAU	Membre
→ Annie CHOUTAU	Membre
→ Corinne GOUAS	Membre
→ Sonia GOBIN	Membre

Ces membres ont été immédiatement installés

Conformément à l'article L2122-21 du CGCT, sous le contrôle du Conseil Municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier :

- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, (vote du budget), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures de risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; le Maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées y compris toute décision concernant les conventions à passer avec le SyDEV, Vendée Eau, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale si la dépense engagée ne dépasse pas les montants indiqués ci-dessus. Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises pour les dépenses supérieures à 10 000 €uros.
- D'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, pour la Commune qui en est délégataire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal (300 000 €uros) ;
- De fixer les tarifs au profit de la Commune sans caractère fiscal et sans limitation de montant ;
- De pouvoir solliciter chaque subvention sans attendre dans le cadre du montage des plans de financement pour les projets d'investissements, le demandes de subventions et les réponses apportées pour le financement.

L'ensemble de ces délégations fera l'objet d'une décision du Maire et d'un rapport au Conseil Municipal à la séance qui suit la décision.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les délégations au Maire ci-dessus énoncées.

10- CALENDRIER DES RÉUNIONS

- 7 février 2023 Conseil Municipal : Débat d'Orientations Budgétaires
- 28 mars 2023 Conseil Municipal : Comptes Administratifs
Budgets
Subventions
- 16 mai 2023 Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec elle le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Détermination du nombre d'adjoints
2. Indemnités des élus
3. Vote du règlement intérieur
4. Délégations du Conseil Municipal au Maire

BRIAUD Philippe	DURAND-GAUVRIT Nicole	PLISSON Régis	GALLIEN Anne-Jo
<i>ALLAIN Michel</i>	VILMUS Marie-Dominique	SIMON Patrick	PLISSONNEAU Sophie
LARDIÈRE Jean-Luc	FLEURY Félix	ROTUREAU Jacky	PAVAGEAU Didier
MALGARINI Gwenaëlle	MARTIN Jacky	TENET Christiane	COCAULT Gaëlle <i>Excusée</i>
MIMEAU Nicolas	CHOUTEAU Annie	GOBIN Sonia	GOUAS Corinne
BONNET Sébastien	BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	GIRARDEAU Jérôme
MOUSSELEKY Denis	Florent DUBOIS	VRIGNAUD Nadège	CACHO-SANCHEZ Jorge
VILLETTE Anne-Sophie	BATY Annabelle	ROUBY Guillaume <i>Excusé</i>	DORGE Anne
LEGOTH Mylène <i>Excusée</i>			

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par Monsieur le Maire, compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 30 janvier 2023